NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
51e séance
tenue le
lundi 25 novembre 1996
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 51e SÉANCE

Présidente : Mme ESPINOSA (Mexique)

SOMMAIRE

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME (suite)

b) QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS LES DIVERS MOYENS DE MIEUX ASSURER L'EXERCICE EFFECTIF DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES (suite)

c) SITUATIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DES RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/51/SR.51
27 novembre 1996

ORIGINAL : FRANÇAIS

96-82317 (F)

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

b) QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS LES DIVERS MOYENS DE MIEUX ASSURER L'EXERCICE EFFECTIF DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES (A/C.3/51/L.54, L.57, L.58)

c) SITUATIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DES RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX (A/C.3/51/L.59)

Présentation de projets de résolution

A/C.3/51/L.54

1. M. BARRETO (Pérou) présente le projet de résolution A/C.3/51/L.54, "Droits de l'homme et extrême pauvreté", en faisant plus particulièrement ressortir les paragraphes 1, 4 et 5 du dispositif et en précisant que ce texte s'inspire de la résolution 49/179 de l'Assemblée générale et des paragraphes 14 et 25 de l'acte (Déclaration et Programme d'action) de Vienne.

2. La PRÉSIDENTE annonce que la Belgique et la Hongrie s'associent aux auteurs de ce projet de résolution.

A/C.3/51/L.57

3. M. BORDA (Colombie) présente le projet de résolution A/C.3/51/L.57, "Droit au développement", en faisant plus particulièrement ressortir les deuxième, troisième, huitième, neuvième, quinzième et seizième alinéas du préambule et les premier, sixième, huitième et onzième paragraphes du dispositif.

4. La PRÉSIDENTE annonce que la Croatie et la République populaire démocratique de Corée s'associent aux auteurs de ce projet de résolution.

A/C.3/51/L.59

5. M. KULLA (Albanie) annonce que Djibouti s'est associé aux auteurs du projet de résolution A/C.3/51/L.59, "La situation des droits de l'homme au Kosovo". Il présente cette résolution, dont il souligne la nécessité, en appelant en particulier l'attention sur le deuxième alinéa du dispositif, puisque les autorités serbes se refusent toujours à obéir aux résolutions 49/204 et 50/190 de l'Assemblée générale.

6. Le représentant de l'Albanie introduit par ailleurs deux corrections techniques dans le texte proposé : au dernier alinéa du préambule, le deuxième élément de phrase doit se lire "et prenant note des résolutions adoptées en la matière par la Commission des droits de l'homme, ainsi que de la résolution adoptée par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à sa quarante-huitième session,"; à l'alinéa e) du paragraphe 2 du dispositif, le membre de phrase "les représentants des Albanais de souche au Kosovo" doit être remplacé par "les représentants des Albanais du Kosovo".

7. Mme CASTRO DE BARISH (Costa Rica) annonce que le Costa Rica s'associe aux auteurs de ce projet de résolution.

A/C.3/51/L.58

8. M. BORDA (Colombie) présente le projet de résolution A/C.3/51/L.58, "Renforcement de la coopération internationale pour la défense des droits de l'homme", en résumant les dispositions de ce texte.

La séance est levée à 15 h 40.